

Acquisition d'un radar pédagogique : demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.)

Le rapporteur,

☞ expose au conseil municipal que la commune envisage d'acheter un radar pédagogique. Le coût de celui-ci est 3 945,00 € HT soit 4 718,22 € TTC.

☞ informe que l'acquisition de ce radar pédagogique peut être subventionnée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) à hauteur de 1 500,00 € HT.

Le financement de cette acquisition est assuré de la manière suivante :

- commune de Pacé	2 168,85 € HT
- Conseil général (amendes de police)	276,15 € HT
- D.D.T.M.	1 500,00 € HT

Soit : 3 945,00 € HT

La T.V.A. est assurée par autofinancement.

***Considérant** l'avis favorable de la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » du 7 mars 2012,*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE :

la subvention auprès de la D.D.T.M. pour un montant de **1 500,00 € HT** ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité